

# Risque routier professionnel : des chiffres-clés pour sensibiliser à la première cause de mortalité au travail

Le ministère du Travail et le ministère de l'Intérieur, ainsi que la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), la Mutualité sociale agricole (MSA), Santé publique France, et l'Unité Mixte de Recherche Épidémiologique et de Surveillance Transport Travail Environnement (UMRESTTE) publient l' « Essentiel du risque routier professionnel », un document présentant les chiffres clés relatifs à ce risque qui demeure la première cause de mortalité au travail.

## L'essentiel du risque routier professionnel

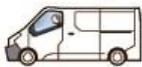
**26 879 600**  
personnes actives concernées



### Les chiffres-clés

**53 616** personnes sont victimes d'un accident de la route lié au travail

**14 040** victimes d'un accident du travail, en mission (lorsque le salarié est sous l'autorité de l'employeur)



**10%** des accidents du travail ou de trajet

**40%** des accidents du travail ou de trajet mortels

**39 576** victimes d'un accident de trajet (entre le domicile ou le lieu de déjeuner et le travail)

**480\*** personnes tuées dont **346** accidents de trajet et **134** accidents de mission

**16%** des décès suite à un accident de travail sont des accidents de mission

**90%** des accidents de trajet ont lieu sur la route ! (autres causes : chutes, malaise...)

Parmi les accidents liés au travail, les accidents routiers professionnels ne sont pas les plus fréquents mais ils font partie des accidents les plus graves

## Des conséquences graves



**4,1 millions** de journées d'arrêt de travail chaque année

Soit l'équivalent de plus de **16 000** salariés qui seraient arrêtés toute une année !



En moyenne, c'est **77 jours d'arrêt** pour une victime d'un accident de la route en lien avec le travail

soit **10 jours de plus** que pour les autres victimes d'accidents du travail

Les accidents routiers professionnels peuvent avoir des conséquences irréversibles pour le travailleur et ses proches et aussi très pénalisantes pour l'activité de l'entreprise.

## Employeur, vous pouvez agir !

Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière



Interrogez-vous sur les circonstances de déplacement de vos salariés : pourquoi ? quand ? comment ?

### Les axes de management

**Organiser les déplacements**

adapter l'organisation du travail, prévoir le temps nécessaire, définir le mode de transport le plus adapté

**Bien choisir et entretenir les véhicules**

adapter le véhicule au travail à réaliser, l'aménager pour le transport de charges et d'outils

**Organiser les communications**

privilégier les communications hors temps de conduite et proscrire l'utilisation du téléphone au volant

**Former tous les acteurs de l'entreprise**

(chefs d'entreprise, managers, membres du CSE, responsables du parc automobile, salariés) aux bonnes pratiques de prévention du risque routier

Rejoignez les entreprises qui ont signé les 7 engagements pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs

➔ <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages>  
Plus de 1 400 entreprises se sont déjà engagées pour agir pour une « Route plus sûre »

### Pour en savoir plus, contactez

- la Direction de votre région,
- la caisse d'assurance retraite et santé au travail de votre région,
- la Mutualité Sociale Agricole de votre région,
- le coordinateur sécurité routière de votre préfecture.



\* Sources : données 2017 agricoles du régime général (Cnam), de la Mutualité sociale agricole (MSA) et données 2017 de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière

## **Un risque professionnel majeur**

Le risque routier professionnel est un risque professionnel majeur : chaque année, les accidents routiers professionnels (accidents de trajet et de mission confondus) sont la première cause de mortalité au travail. 480 personnes ont ainsi été tuées en 2017, 482 en 2018.

Les données d'indemnisation des deux principaux régimes de Sécurité sociale font apparaître que pour l'année 2017 - pour laquelle la totalité des données est disponible – 53 616 personnes ont été victimes d'un accident de la route, lié au travail, dont 14 040 victimes d'un accident dans le cadre d'un déplacement professionnel (accident de mission). Outre les décès, ces accidents peuvent avoir des conséquences graves pour la santé des salariés. Ils sont aussi facteurs de désorganisation pour les entreprises.

Le risque routier professionnel est ainsi identifié comme un des risques prioritaires du troisième plan santé au travail 2016-2020 et comme une priorité de la politique de la sécurité routière pour la période 2018-2022.

## **Un travail partenarial visant à mieux connaître le risque routier professionnel**

L'essentiel du risque routier professionnel s'accompagne d'un tableau de bord plus complet rassemblant l'ensemble des indicateurs sur le risque routier professionnel. Cette publication est le fruit d'un travail engagé dans le cadre du troisième plan santé au travail et découle également des orientations du comité interministériel à la sécurité routière du 9 janvier 2018 (mesure n° 1).

Les éléments présentés sont issus de l'exploitation des données d'indemnisation des accidents du travail et des accidents de trajet des deux principaux régimes de Sécurité sociale, le régime général et le régime des salariés affiliés à la Mutualité sociale agricole, ainsi que des données sur les accidents corporels de la circulation routière directement recueillies sur les lieux de l'accident par les forces de l'ordre centralisées par l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR).

## **Sensibiliser les acteurs de l'entreprise et mieux agir en prévention**

L'analyse statistique des causes et circonstances des accidents routiers liés au travail constitue un des éléments incontournables pour approfondir la connaissance du risque, établir un diagnostic précis et orienter en conséquence la politique de prévention.

La publication de chiffres clés et d'informations plus détaillées sur ce risque en France doit permettre la mobilisation des branches professionnelles, des entreprises, des représentants des salariés, des salariés eux-mêmes et de l'ensemble des acteurs de la prévention pour améliorer la prise en compte de ce risque professionnel à part entière.